

INTRODUCTION

La Mauritanie est un pays particulièrement vulnérable aux risques de catastrophes liés au climat telles que les sécheresses et les inondations. Dans le contexte du changement climatique, le pays a connu ces dernières années des événements environnementaux extrêmes se matérialisant par des sécheresses prolongées, des inondations et des feux de brousses ravageant d'importantes surfaces de terres agricoles. Face à cette situation et à une menace toujours présente, il est devenu urgent de prévenir ces catastrophes et de renforcer la capacité des différents acteurs intervenant dans la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes à faire face aux menaces. C'est dans ce cadre que dans le projet visant la réduction des risques de catastrophes, financé par la protection civile et l'aide humanitaire de l'Union Européenne, un réseau d'informateurs clés (au niveau communautaire) et un système d'alertes précoces sur les risques de catastrophes ont été mis en place au niveau de dix villages de la moughataa (département) de Bassikounou et de dix autres dans la moughataa de Adel Bagrou.

Ces informateurs clés remontent les informations (alertes météo, risques de sécheresses, etc.) vers un point focal des alertes qui se charge de vérifier la véracité et la pertinence de l'information avant d'en informer les services techniques compétents. Par ailleurs, étant donné que les aléas climatiques peuvent être source de conflit auprès des transhumants, une composant d'alerte sur les mouvements massifs, précoces ou tardifs de transhumants a été introduit dans ce SAP durant le mois de juillet 2023 pour prévenir les conflits pouvant découler de ces mouvements.

MÉTHODOLOGIE

Ce système d'alerte précoce (SAP) communautaire a pour principal objectif d'informer les communautés et les autorités sur les menaces liées aux aléas naturels afin d'en atténuer les impacts.

La méthodologie utilisée repose sur :

1. L'identification des zones de couverture géographique

À travers des rencontres avec les autorités locales et les services techniques, deux moughataas (départements) ont été identifiées au niveau de la wilaya (région) du Hodh Ech Chargui, comme étant les moughataas les plus exposées aux risques de catastrophes. À la suite de cela, dix villages ont été priorisés au niveau de chaque moughataa comme étant ceux les plus exposés aux risques de catastrophes.

2. La reconnaissance des risques dans ces zones géographiques

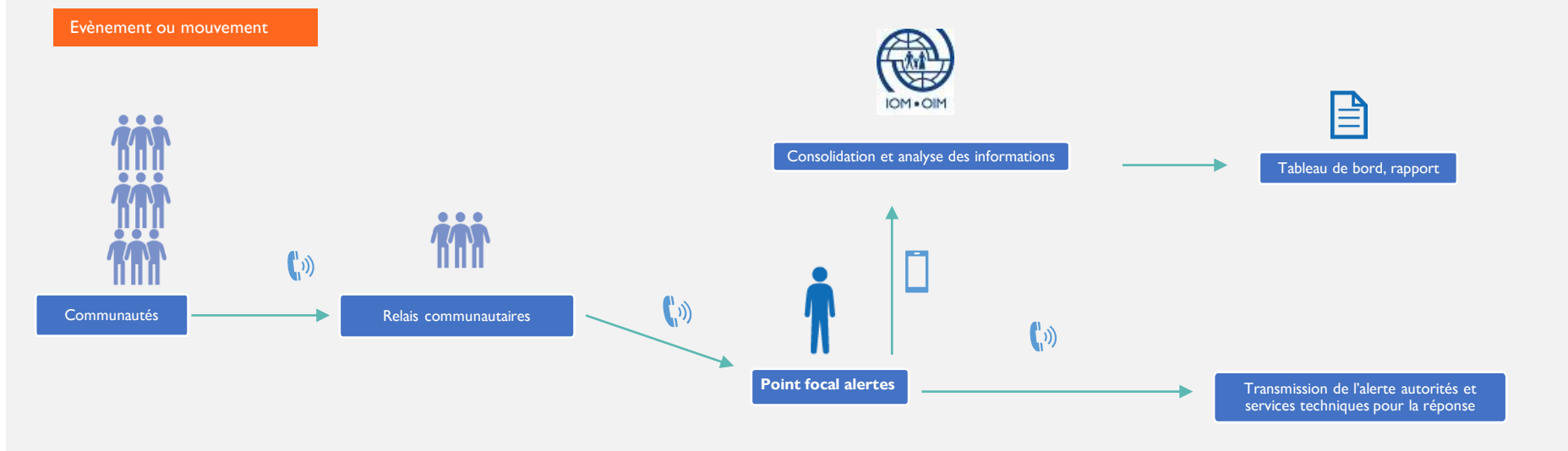
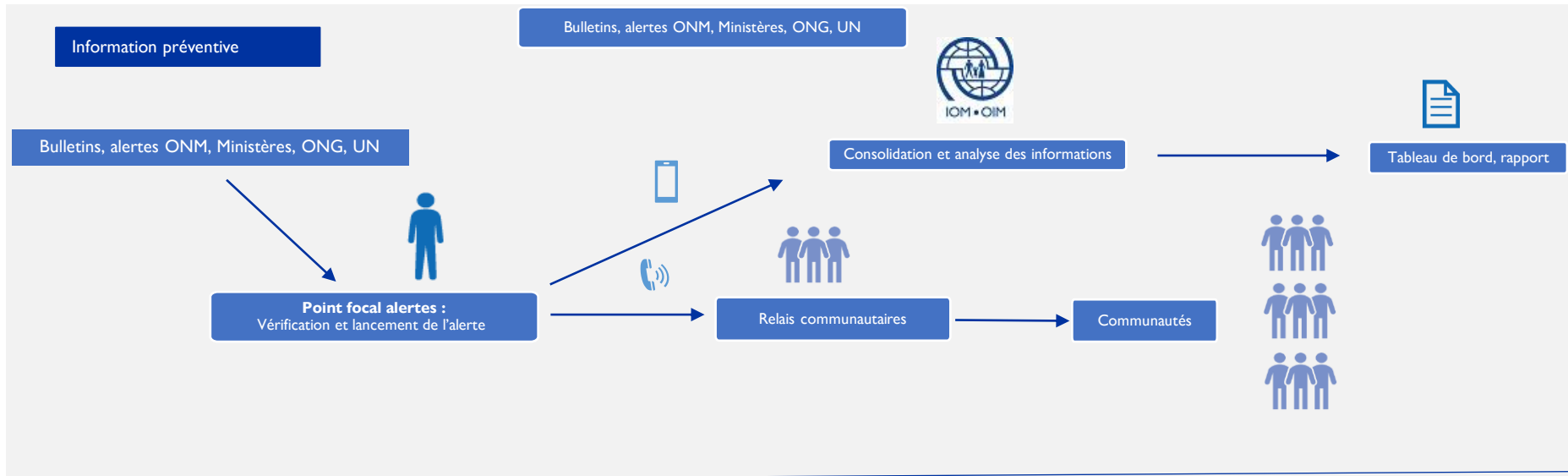
Après l'identification des zones de travail dans les moughataas de Bassikounou (Lemghayss, Bouglingala, Ehssey Lebyadh, Lagdaf, Medalla, Kindierla, Boyziya, R'ken, Ehel Ahmedou et Bir Elbarka) et d'Adel Bagrou (Bougla, Miborye Delleh, Mbaratt Erme, Lemghayss, Agourare, Massgoule Lebyadh, Ehel Berbare, Goubiye, Dar Naim Ezmarrigue et Leguayde), **des entretiens ont été menés avec les autorités locales, chefs de villages et représentants de communauté dans chaque village** afin d'identifier les événements qui surviennent dans ces localités. Les événements relevés sont majoritairement les suivants : les feux de brousses, les fortes températures, les sécheresses et les inondations.

3. La mise en place d'un SAP pour la réduction des risques de catastrophes

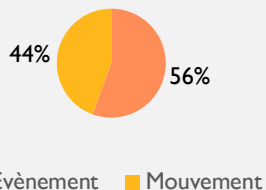
Après reconnaissance des risques auxquels les zones de couverture sont exposées, un système d'alerte précoce communautaire (basé sur les individus et les communautés) a été mis en place afin d'informer les populations sur les menaces, mais également afin de documenter les événements liés aux aléas naturels, aux conflits agropastoraux ou maladies, survenus dans ces villages. Trois types d'informations sont partagées dans ce SAP:

- **Informations préventives:** Les informations préventives partagées aux communautés sont les bulletins provenant de l'Office National de la Météorologie (ONM), du Ministère de l'élevage, du Ministère de l'environnement, d'Action Contre la Faim (ACF) ou du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Ce partage d'information passe par un point focal des alertes (PFA) qui est chargé de collecter l'ensemble des alertes (liées au climat ou à l'environnement telles que la sécheresse, les vagues de chaleur ou de froid ou la pollution de l'air). Par la suite, le PFA partage rapidement ces alertes à des relais communautaires formés sur l'identification des potentiels risques et qui sont en relation avec les communautés pour un partage rapide de ces informations vers ces dernières.
- **Événements :** Les événements survenus dans les localités identifiées sont principalement liés aux aléas naturels tels que les feux de brousse, les inondations et les sécheresses. Les informations sur ces événements partagées dans le SAP permettent, entre autres, une prise en charge rapide des alertes. Elles servent également à collecter des informations permettant de veiller à la survenue de nouveaux risques non-identifiés lors de la phase de cartographie des risques. Les informations sur les événements sont partagées par les relais communautaires à un point focal des alertes (PFA) chargé de vérifier si les autorités ont déjà été informées des événements nécessitant leur réponse. Ainsi, si les autorités n'ont pas été auparavant informées, elles le seront par le biais des PFAs. Enfin, les PFAs sont également chargés de consolider toutes les informations liées aux événements dans une base de données pour des raisons de documentation.
- **Mouvements :** Étant donné que les mouvements de transhumance sont impactés par les aléas climatiques, des informations sur les mouvements massifs ou précoces des troupeaux en transhumance sont également partagées dans ce SAP depuis juillet 2023, afin que les relais puissent prévenir leurs communautés et anticiper de potentiels conflits qui pourraient être liés à ces mouvements.

Processus de partage des alertes



TYPE D'ALERTE



Types d'évènements



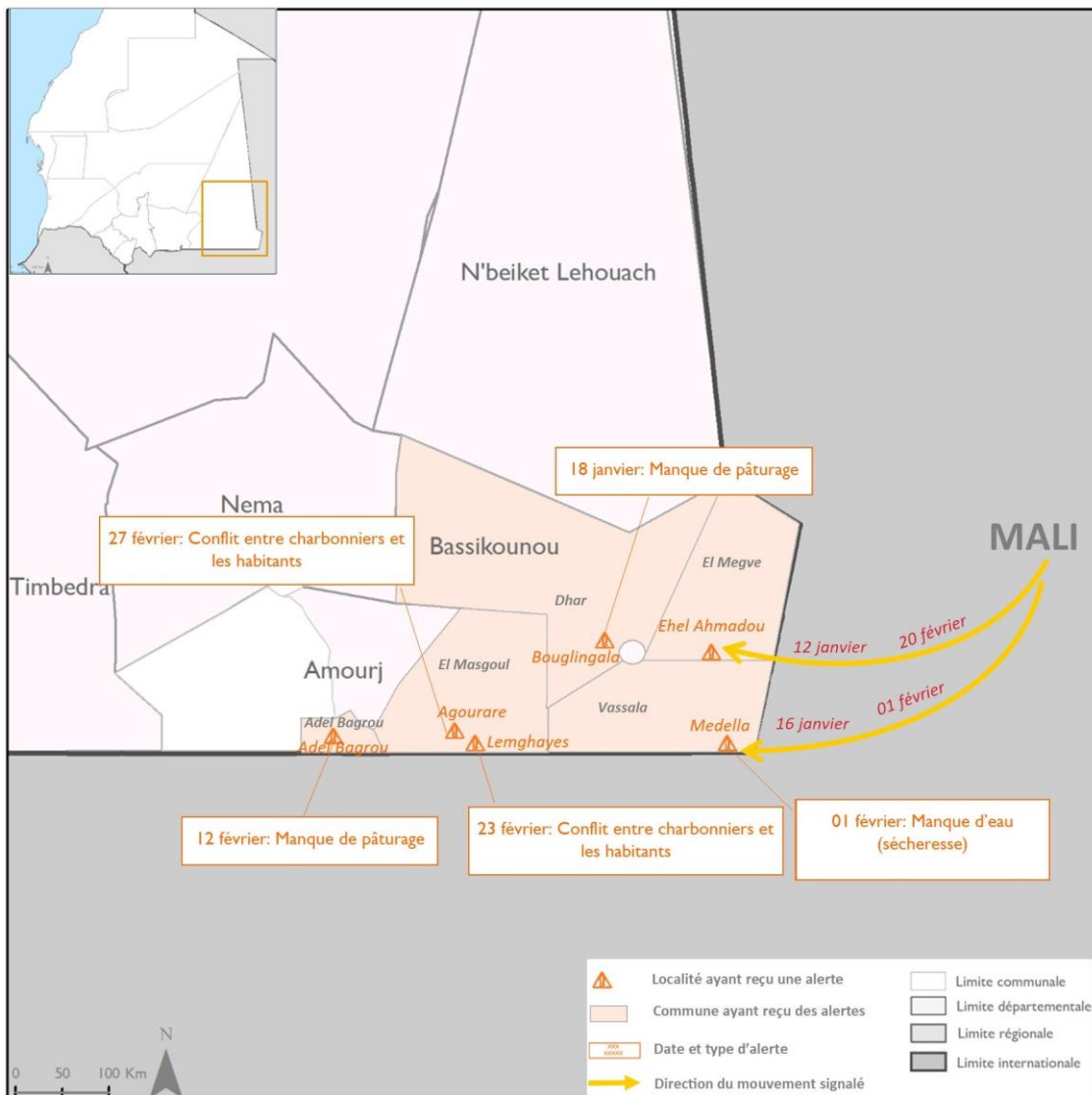
Durant les mois de janvier et février 2024, 9 alertes ont été rapportées par les relais communautaires dans le cadre du système d'alertes précoces. Elles concernaient 4 alertes mouvements et 5 alertes évènements liées à la sécheresse et à des conflits entre des charbonniers et des habitants.

Les mouvements rapportés concernaient des mouvements massifs impliquant le déplacement de 16 050 animaux accompagnés de 155 personnes. Ces mouvements sont transfrontaliers en provenance des villages de Lafia, Taslit et Tombouctou au Mali vers la moughataa de Bassikounou. Ces mouvements massifs pourraient engendrer des compétitions autour des ressources naturelles et des tensions intercommunautaires dans les localités de destination.

Les alertes évènements concernaient deux cas de conflits entre charbonniers et habitants des villages, deux cas de manques de pâturage et un cas de manque d'eau dans certains villages de la moughataa d'Adel Bagrou.

Toutes ces informations ont été remontées aux services techniques des ministères identifiés comme pertinents pour la coordination d'une réponse par le point focal alerte.

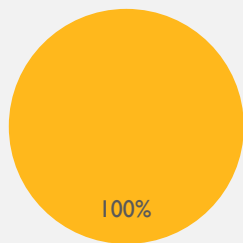
CARTE: ALERTES ENREGISTRÉES DANS LES VILLAGES (MOUGHATAA DE BASSIKOUNOU ET D'ADEL BAGROU)



Cette carte est à titre indicatif seulement. Les représentations et l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent contenir des erreurs et n'impliquent aucun jugement sur le statut juridique d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières par l'OIM.

ALERTES MOUVEMENTS

Type de mouvement

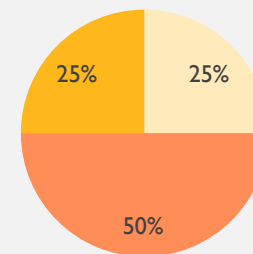


■ Mouvement massif

Conséquences probables (multiples réponses possibles)



Probabilité que ce risque potentiel se concrétise



■ Peu probable ■ Probable ■ Très probable

INFORMATIONS PREVENTIVES

Durant le mois de décembre 2023, 20 alertes (informations préventives) provenant de l'Office National de la Météorologie (ONM) ont été collectées pour les moughataas d'Adel Bagrou et de Bassikounou, **puis partagées aux communautés pour leur information et préparation.**

Toutes les informations préventives partagées par l'ONM concernaient de probables vents de sable dans les deux départements, Bassikounou et Adel Bagrou. Ces tempêtes de sable peuvent avoir comme principales conséquences une diminution de la qualité de l'air pouvant entraîner des problèmes respiratoires, mais aussi une diminution de la visibilité pouvant amener des risques d'accidents routiers et/ou des perturbations du transport aérien.

Toutes ces informations ont été partagées par les relais aux communautés.

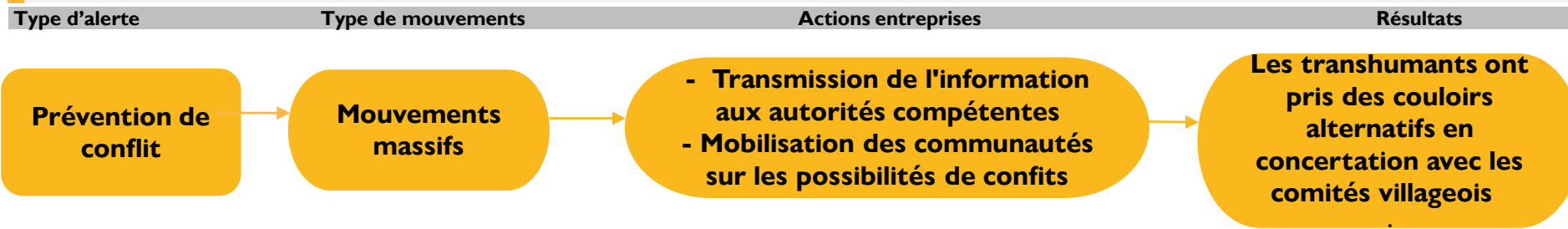
Types d'informations partagées



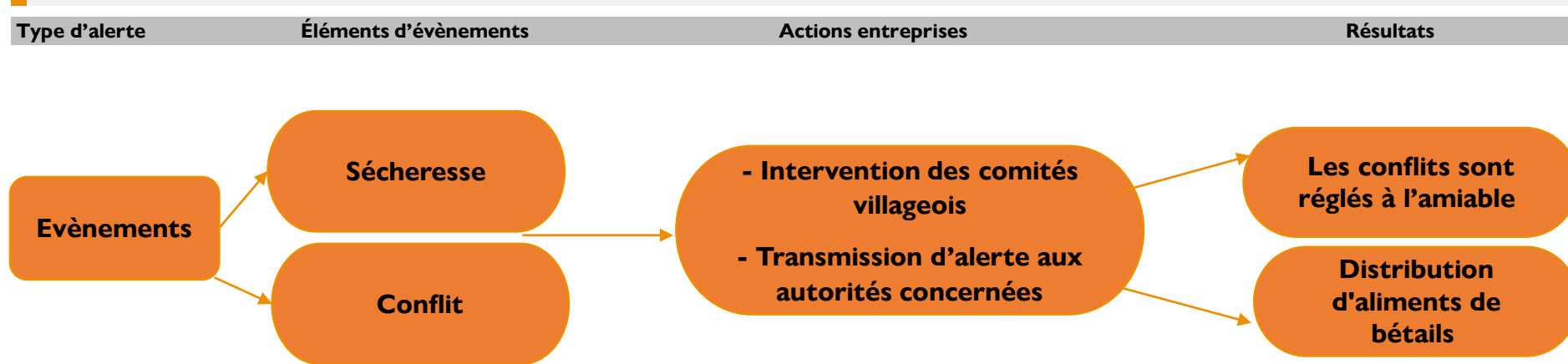
Pour faciliter le processus de partage des alertes d'une manière efficace et en temps réel, un groupe WhatsApp a été créé qui associe des relais communautaires, des volontaires, le point focal de l'Office National de la Météorologie, le point focal d'alerte et un staff de l'OIM. Le groupe procède à des échanges quotidiens pour donner des informations et remonter des alertes.

À la suite de la transmission des alertes par les relais communautaires au point focal des alertes ou vice versa (les informations préventives), des actions sont entreprises par différents acteurs locaux pour apporter une réponse dans le but d'éviter, atténuer ou apaiser une situation qui pourrait amener à une situation non-maitrisable. Ainsi, selon les types d'alertes, des actions sont entreprises pour y répondre.

RÉPONSES AUX ALERTES « MOUVEMENTS »



RÉPONSES AUX ALERTES « ÉVÈNEMENTS »



Concernant les informations préventives liées aux catastrophes, les populations se préparent aux événements en regroupant le bétail dans des lieux sûrs afin de ne pas les exposer aux risques. Etant donné que des mouvements massifs ont été observés, ainsi que plusieurs zones de concentration de troupeau enregistrées, les relais commencent à sensibiliser les communautés sur les risques afin de minimiser les éventualités que ces événements se produisent. Les comités villageois restent alors en alerte pour prévenir les risques de conflits ou atténuer les conflits.

Les informateurs clés remontent les informations (alertes météo, risques de sécheresses, etc.) vers un point focal des alertes qui se charge de vérifier la véracité et la pertinence de l'information avant d'en informer les services techniques compétents. Après ce partage, les services techniques prendront des actions pour résoudre l'alerte et minimiser les potentiels risques.